

Le linge basque protégé par une indication géographique

Si les nappes et serviettes aux motifs basques sont très en vogue dans le Sud-Ouest, le label accordé par l'Inpi bénéficie à trois marques qui ont un atelier de tissage local. Quitte à agacer d'autres entreprises qui produisent en France.



L'atelier héberge huit métiers à tisser à Orthez. (Moutet)

Par **Frank Niedercorn**

Publié le 30 juin 2021

Le linge basque bénéficie désormais de son indication géographique (IG) à l'instar d'une dizaine d'autres produits comme la porcelaine de Limoges, le granit de Bretagne, ou la charentaise de Charente-Périgord. Officiellement homologuée en novembre dernier, l'indication a été attribuée mardi 22 juin.

Le secteur est, en effet, porteur et les marques se sont multipliées pour un marché estimé autour de 20 millions d'euros par les professionnels. A Saint-Jean-de-Luz, la ville la plus touristique de la côte, une quinzaine de boutiques se disputent ce marché.

Désormais, les choses sont claires. Ne pourront revendiquer l'appellation « Linge basque », les produits répondant à un cahier des charges précis : en coton ou en lin, d'un grammage

supérieur à 200 grammes et arborant des motifs géométriques ou traditionnels dûment répertoriés. Ils devront surtout être tissés localement c'est-à-dire dans les Pyrénées-Atlantiques.

Tissage dans les Pyrénées-Atlantiques

Cette exigence est liée à l'histoire de ce produit traditionnel, longtemps identifiée comme « toiles du Béarn », qui a connu un succès commercial sur la Côte basque lors de la vogue touristique de la région durant l'entre-deux-guerres. Trois entreprises seulement disposent encore de ce savoir-faire et produisent localement : Moutet (Orthez), [Lartigue](#) (Bidos) et Lartigue 1910 (Ascain).

Chez [Moutet](#), qui emploie une trentaine de personnes, l'atelier héberge 8 métiers à tisser. « Si nous disparaissions, c'est le métier de tisseur qui disparaît car personne ne le relancera. Cette IG vise à maintenir une production et une force d'innovation sur le territoire », explique Benjamin Moutet.

La démarche menée par les trois entreprises n'a évidemment pas été du goût des concurrents. A l'image de Jean-Vier qui affiche même clairement qu'il fabrique au Portugal. « Nos produits sont de grande qualité et traités de façon à ne pas rétrécir au lavage. Ce traitement n'est pas possible à réaliser en France », affirme Andre Elustondo, PDG de Créations Jean-Vier. L'entreprise ayant choisi de s'orienter désormais vers le marché de la décoration.

Chez [Artiga](#) ou Tissages de Luz, on revendique, en revanche, une fabrication française. « Le métier à tisser et le tissu sont les mêmes, que ce soit dans la vallée du Rhône, où nous faisons fabriquer, ou dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette IG marginalise alors que nous serions plus fort ensemble », regrette Marie Carbonnel de Tissage de Luz.